

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

- L A  
D R O  
M E - LE DÉPARTEMENT

## *Séance publique du 14.12.2009*

**Pour la première fois depuis plusieurs années, le vote du budget n'aura lieu que fin mars, alors qu'il intervient habituellement en décembre. La raison ? Sur fonds de réforme de taxe professionnelle, un automne d'incertitudes : difficile de savoir vraiment ce que seront les recettes du Département en 2010, et donc difficile d'ajuster les dépenses. Mais avant toute chose l'impact de la crise économique affecte durement le Département : baisse des recettes issues des transactions immobilières (droits de mutations) et explosion des dépenses sociales.**

**Conséquence, une décision modificative n°3, simple procédure administrative qui permettra au Département de fonctionner jusqu'au vote du budget et d'engager les dépenses nécessaires.**

### *Décision modificative n°3*

La crise économique diminue fortement les ressources du Département, avec une chute brutale des droits de mutation (recettes attendues en 2009 - 32 M€ au lieu de 48 M€ en 2008), et avec une hausse des dépenses sociales liée à la hausse du chômage.

Ainsi, afin de ne pas retarder les travaux qui seront lancés en 2010 et ne pas mettre certaines associations en difficulté du fait d'un vote plus tardif, le Département pourra émettre des titres et des mandats, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2010 : en fonctionnement (dans la limite du budget 2009) et en investissement dans la limite de 25%.

Cette DM3 comprend :

- des enveloppes votées par anticipation du BP 2010
  - en investissement : Routes (11 393 600 €) destinés au revêtement et grosses réparations giratoire RD 104N et A7 ; giratoire RD 125 et RD 342 à Montoisson ; VVV Vallée de l'Isère..., Bâtiments/construction (4 551 419 €) pour des études et ajustement d'opérations votées pour les collèges, Centre Médico Sociaux et Centre d'Exploitation Départemental.
  - en fonctionnement : 2 231 858 € de subventions
- quelques nouvelles demandes de fonctionnement : Economie (106 250 €) dont 100 000 € pour le pôle Eco-toxicologie, Agriculture (9 730 €).
- des mouvements internes en fonctionnement.

Après le vote de cette DM, **le budget 2009 du département reste inchangé : 751 291 000€ .**

## ***Comment la Drôme se situe-t-elle par rapport aux autres Départements ? Est-elle seule au monde ?***

C'est ce qu'ont voulu savoir les élus drômois. D'où la commande passée par le Président du Conseil général à ses services financiers, avant d'aborder le budget 2010.

Il a donc été établi un parangonnage sur la structure financière de 17 départements ayant un profil similaire en terme de population et de ressources. Ainsi, il ressort que la Drôme est :

- très bien gérée et peu endettée
- plus riche en terme de recettes TP grâce notamment au nucléaire
- plus pauvre (population) si l'on considère le taux de chômage et de nombreux critères sociaux et que la situation sociale est plus fragile qu'ailleurs
- plus interventionniste : aide aux communes, social, pompiers, personnel...

### Conclusion :

- une force qui a notamment permis à la Drôme de lancer un plan de relance en 2009 et d'augmenter ses investissements de 27% pour soutenir l'économie et l'emploi
- mais aussi une faiblesse à l'heure où les recettes diminuent et les besoins augmentent sans cesse et les perspectives sont sombres.

*Parangonnage ou benchmarking : technique de recherche et d'analyse comparative afin d'améliorer la performance*

*17 Départements : Ain(01), Calvados(14), Côtes d'Or(21), Dordogne(24), Doubs(25), Drôme(26), Erre(27), Eure-et-Loir(28), Indre-et-Loire(37), Landes(40), Manche(50), Pyrénées Orientales(66), Saône-et-loire(71), Savoie(73), Vaucluse(84), Vienne(86), Vosges(88).*

*Valeur médiane : une valeur médiane a été retenue afin de ne pas altérer la réalité par des résultats atypiques.*

## ***Bilan Plan Logement 2007-2009***

L'accès au logement décent pour tous est un objectif d'équité social fondamental, un enjeu majeur au cœur des solidarités. Conscient du challenge, le Département s'est mobilisé en organisant en 2006 les Assises du logement. Chef de file de cette politique, il a élaboré « le plan d'action drômois », qui s'est articulé autour de 3 orientations fortes : mobiliser et coordonner les partenaires, relancer l'offre de logements abordables, répondre aux besoins des personnes fragiles. Sa mise en œuvre s'est concrétisée à travers 26 actions.

Aujourd'hui, le plan d'actions s'achève sur un bilan positif :

- **une commune sur deux engagée** dans la production de logements abordables (évolution sur la perception même d'un logement social, 75% de la population est éligible)
- près de **1500 ménages drômois** ont bénéficié chaque année de l'action du Département pour le logement, neuf ou réhabilité.
- la **production de logement sociaux publics multipliée par 3**
- un **engagement financier exceptionnel de 32 M€ entre 2007 et 2009** ( 16,4 M€ pour les logements du parc public, 6M€ pour les ORU, 6M€ pour les fonds d'action foncier, 2M€ pour le logement privé, 1,2 M€ pour l'adaptation des logements des personnes âgées et handicapées, 0,4M€ d'aide aux intercommunalités.)

### **1. De plus en plus de communautés de communes mobilisées :**

Alors que les PLH n'existaient quasiment pas avant le plan logement, de nombreuses études, financées par le Département ont été lancées :

- 3 PLH approuvés : Rhône-Valloire, Romans et Bourg-de-Péage
- 8 PLH en cours d'élaboration : Pays de l'Herbasse, Val de Drôme, Crestois, Pays de Saillans, Montélimar Sésame, Pays du Royans, Diois et la Galaure. Des études de diagnostic habitat ont été lancées là où les données manquaient (secteur de Saint-Vallier, communes de Chabeuil, Beaumont lès Valence et Upie).

Le Département a participé à la mise en place de 12 contrats « Programmes d'Intérêt Général » en faveur de l'amélioration du parc privé locatif conventionné. Les EPCI se sont bien impliqués dans ce dispositif adapté au milieu rural. La mise en place de « Correspondants Habitat » au sein des EPCI volontaires, a permis de créer un réseau animé par le Service Habitat du Département et l'ADIL 26.

Des partenaires mobilisés sur l'habitat durable :

- signature de la Charte habitat Durable en septembre 2009 avec l'Etat, les aménageurs et promoteurs privés, les bailleurs publics et l'association des Maires de la Drôme,
- diffusion d'un guide sur le logement aidé à l'usage des élus (2007) et d'un guide habitat et Urbanisme (2008).

### **2. Une forte croissance de la programmation de logement social public et privé :**

Avant 2006, les différents bailleurs drômois proposaient autour de 300 logements par an et le Département avait fixé pour objectif une production de 650 logements par an en 2009. Depuis 2008, les bailleurs HLM sont en capacité de proposer plus de 800 logements par an.

Le logement conventionné a également suivi une dynamique ces dernières années avec une croissance de 70 en 2007 à plus de 100 aujourd'hui. En 2009, un quart de la production de logement en Drôme est du logement social.

**Une programmation multipliée par trois : dans les deux prochaines années, ce sont près de 1 200 logements nouveaux qui seront mis à la location grâce aux efforts du premier plan logement.**

Cette croissance quantitative s'accompagne d'une amélioration de la qualité de logements notamment en terme de performances énergétiques. De 2007 à 2009 : 500 logements (dont 450 réalisés par DAH) respecteront 75 kwh/an/m<sup>2</sup> pour le chauffage, l'eau chaude, la ventilation et l'éclairage avec un recours aux énergies renouvelables. DAH anticipe avec la construction de 140 logements qui répondent d'ores et déjà à l'objectif 2012 du Grenelle de l'environnement (45 kwh/an /m<sup>2</sup>).

**Le Département s'est fortement impliqué dans l'accompagnement de renouvellement urbain : fin de l'opération ORU de Romans et démarrage des ORU de Pierrelatte et Valence (6 M€ alloués par le Département pour un total de 600 logements.)**

Les petites communes drômoises ont poursuivi leur effort d'amélioration de logements communaux avec un soutien du Département de plus de 500 000€ sur la durée du plan. **Près de 30 communes Drômoises se sont engagées pour l'amélioration de l'habitat au rythme d'une dizaine de logements chaque année.**

### **3. Une forte prise en compte des populations fragiles :**

Cette orientation, au cœur des compétences du Département, s'est déclinée selon plusieurs facettes :

- le programme Cœur de Village s'est poursuivi au rythme d'une centaine de constructions de logements locatifs publics par an, adaptés aux personnes âgées. 55 communes drômoises disposent aujourd'hui de plus de 700 logements neufs adaptés et proches des services .
- adaptation de 350 logements privés/an et 100 logements publics/an occupés par des personnes âgées
- la création du Fonds Solidarité Habitat Énergie en 2008 a permis à plus de 130 propriétaires très modestes de réaliser des travaux d'amélioration de leur logement notamment sur le plan du chauffage.